

Normes GRAPHIQUES

TABLE DES MATIÈRES 7 7 8 9 9 10 10 11 12 12 13 13 14 15

4	UIILISAIION DU LO	90
_		

- LE SIGLE ET LE LOGO
- **LOGO 3 EXCEPTIONS**
- LES VERSIONS RÉGIONALES
- **OBJETS DE MOBILISATION**
- LA COULEUR DU LOGO
- LA FORME DU LOGO ET
- **SA PLACE DANS LE DOCUMENT**
- LE LOGO DU SFPQ PARMI
- LES AUTRES LOGOS
- LA POLICE
- LES COULEURS
- **CAMPAGNES PUBLICITAIRES**
- DOCUMENTS ÉCRITS DU SFPQ
- SIGNATURE ÉLECTRONIQUE
- COMITÉ NATIONAL DES FEMMES
- COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Les normes graphiques du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) constituent sa signature organisationnelle et son image de marque. L'utilisation du logo et de ses couleurs, de même que le respect des règles d'utilisation qui en découlent, permettent de présenter une image cohérente et homogène de l'organisation, tout en facilitant sa reconnaissance par les membres et par le public.

Les normes exposées dans ce document sont obligatoires.

Notez que plusieurs règles des « Normes graphiques du SFPQ » proviennent de la « Politique d'utilisation du logo du SFPQ ».

UTILISATION DU LOGO

Le logo du SFPQ est la propriété exclusive du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Les groupes suivants sont autorisés à utiliser le logo du SFPQ sans autre forme d'autorisation (à l'exception de son impression sur un objet de mobilisation), et ce, à condition de respecter les présentes règles d'utilisation :

- Le palier national du SFPQ, soit l'Exécutif national, les différents services du Syndicat et les comités statutaires;
- Le palier régional du SFPQ, soit l'exécutif régional et les comités relevant du palier régional;
- Le palier local du SFPQ, soit l'Exécutif de la section syndicale;
- Les médias.

L'autorisation d'utiliser le logo officiel du SFPQ ne peut être cédée ou transférée à une tierce partie sans l'assentiment préalable du SFPQ, représenté par la vice-présidence responsable des communications. Par ailleurs, l'autorisation donnée peut être retirée à tout moment, sur la seule décision discrétionnaire des autorités compétentes du SFPQ.

Tout autre groupe, organisation, coalition, association — que le SFPQ en soit membre ou non — désirant utiliser le logo du SFPQ doit présenter une demande officielle auprès du Service des communications du SFPQ :

Par service postal: 5100, boul. des Gradins, Québec (Québec), G2J 1N4

Par téléphone : 418-623-2424 ou 1-855-623-2424; Par message courriel : <u>communication@sfpq.qc.ca</u>.

LE SIGLE ET LE LOGO



Le logo du SFPQ est composée d'un carré ou d'un rectangle allongé vert, sur lequel est placé le sigle du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, soit un très grand S accompagné des lettres SFPQ. Ces lettres sont obligatoirement blanches.

Le sigle «SFPQ» fait partie intégrante du logo.

Le logo n'est jamais accompagné des mots « Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ».

La police de caractère originale du sigle « SFPQ » est Melior. Cette police est uniquement utilisée sur le logo, et tout aussi uniquement pour la rédaction du sigle « SFPQ ».

Le logo officiel du SFPQ doit être utilisé dans sa forme complète. Il ne peut être modifié de quelconque façon que ce soit, en le déformant ou en y intégrant des éléments supplémentaires.

Le logo ne doit jamais être utilisé dans des couleurs autres que celles qui sont imposées, soit le vert et le blanc.

LOGO - 3 EXCEPTIONS



EN TRANSPARENCE

Lors de la création d'une présentation PowerPoint, par exemple, où l'image de marque du SFPQ est placée en transparence sur chacune des pages ou, dans le cas d'une vidéo, sur chacune des images, c'est le sigle seul qui être utilisé. Si l'opacité du sigle est totale, alors c'est le logo complet qu'il faut utiliser, soit en rectangle, soit en carré.

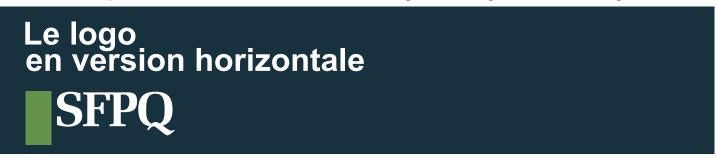


VERSION NOIRE

Dans les rares occasions où le logo du SFPQ fait partie d'une création dite en noir et blanc, alors il est possible d'utiliser la version noire du sigle seul (ou blanche). Pour l'obtenir, il faut communiquer avec la personne responsable des normes graphiques du SFPQ de l'équipe du Service des communications.

VERSION HORIZONTALE

Lorsqu'il est tout à fait impossible d'utiliser la version verticale du logo, il faut alors utiliser sa version horizontale, laquelle est disponible sur demande, et avec justification, auprès de l'équipe du Service des communications. Cette version horizontale comprend les lettres blanches « SFPQ » du sigle et, à sa gauche, un rectangle vert.



LES VERSIONS RÉGIONALES

Le SFPQ ne possède qu'un seul logo. À cet égard, les différentes autorités régionales et locales de l'organisation ne sont pas autorisées à se doter d'un logo ou d'une signature organisationnelle qui leur soit propre.

Le logo du SFPQ a été adapté à l'effigie de chacune des régions composant la structure du Syndicat : le nom de ladite région apparaît (en lettres blanches) sous le sigle SFPQ.

La section souhaitant obtenir un logo à son effigie doit contacter la personne responsable de l'image de marque du SFPQ, et ce, au Service des communications.

OBJETS DE MOBILISATION

Lorsqu'une équipe régionale souhaite imprimer le logo du SFPQ à son effigie sur un objet de mobilisation, elle doit contacter la personne responsable de l'image de marque du SFPQ pour connaître ses options.

La personne responsable de l'image de marque du SFPQ doit recevoir une épreuve de l'impression du logo sur l'objet de mobilisation.

Toute autre présentation du logo, notamment en raison de certaines contraintes d'impression, doit recevoir l'aval de la personne responsable de l'image de marque du SFPQ avant d'être utilisée.

LA COULEUR DU LOGO

Le sigle SFPQ blanc est posé sur un fond vert, dont la recette chromatique est la suivante, selon le mode colorimétrique choisi :

- CMYK: 65-24-87-7; - RGB: 103-145-69; - Pantone: 7490C; - Hex: #679145.

Le logo (et non pas le sigle) peut être déposé sur n'importe quelle couleur. Or, lorsque possible, il est préférable de le déposer sur le bleu marine officiel du SFPQ, dont la recette chromatique est la suivante, selon le mode colorimétrique choisi :

- CMYK: 86-66-49-54; - RGB: 37-52-65; - Pantone: 7546C; - Hex: #253441.

Pour plus de précisions, le créateur et la créatrice prendront soin de contacter l'équipe du Service des communications du SFPQ.



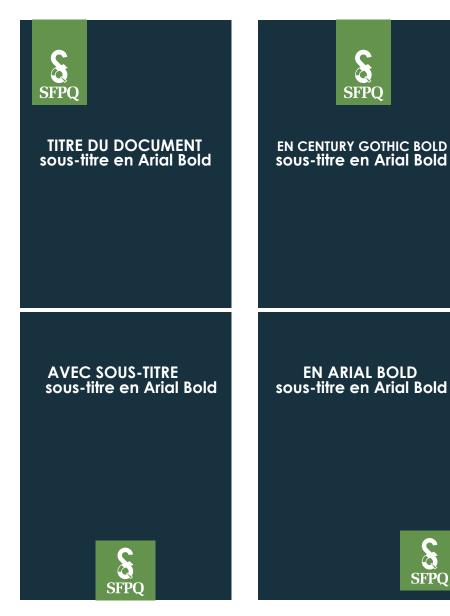
LA FORME DU LOGO ET SA PLACE DANS LE DOCUMENT

Le logo est rectangle : carré ou rectangle vertical (9 X 16 ou 2,5 X 4,5 po).

Lorsque le logo est placé en haut à gauche du document, on privilégiera le logo en rectangle; lorsqu'il est placé au centre supérieur du document, c'est également le logo en rectangle qu'il faut privilégier.

Lorsque le logo est placé en bas à droite d'un document, il faut privilégier le logo en carré; lorsqu'il est placé au centre inférieur du document, c'est également le logo en carré qu'il faut privilégier.

Il ne faut pas placer le logo en haut à droite.



Sur le logo en rectangle, le sigle se place vers le bas de celui-ci.

Sur le logo en carré, le sigle se place au centre.

LE LOGO DU SFPQ PARMI LES AUTRES LOGOS

Lorsqu'il est publicisé avec d'autres logos, le logo du SFPQ doit être de la même taille ou avoir les mêmes proportions que les autres logos.

LA POLICE

La principale police de caractère associée au SFPQ est **CENTURY GOTHIC BOLD (EN MAJUSCULES, sinon on choisit la police sans empattement)**, la seconde en est une sans empattement (comme le groupe Arial ou Calibri, mais n'y est pas limitée); cette seconde police est particulièrement utilisée pour le corps des textes. Ces polices ont été choisies, car elles sont offertes gratuitement dans la plupart des plateformes numériques.



LES COULEURS

Le SFPQ n'a que trois couleurs : un logo vert et blanc et un arrière-plan bleu marine.

Le sigle SFPQ blanc est posé sur un fond vert, dont la recette chromatique est la suivante, selon le mode colorimétrique choisi :

- CMYK: 65-24-87-7; - RGB: 103-145-69; - Pantone: 7490C; - Hex: #679145.

Le logo (et non pas le sigle) peut être déposé sur n'importe quelle couleur. Or, lorsque possible, il est préférable de le déposer sur le bleu marine officiel du SFPQ, dont la recette chromatique est la suivante, selon le mode colorimétrique choisi :

- CMYK: 86-66-49-54; - RGB: 37-52-65; - Pantone: 7546C; - Hex: #253441.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Les créateurs et créatrices embauchées par le SFPQ peuvent déroger de la police Century Gothic Bold, ainsi que du bleu marine recommandé. Toutefois, la ou les polices et les couleurs choisies doivent être uniquement rattachées à la campagne pour laquelle elles ont été choisies.

En ce qui a trait au logo du SFPQ, plutôt que d'utiliser strictement le logo en carré ou en rectangle, il est possible d'utiliser uniquement le sigle, soit en blanc soit en noir.

Les créations doivent toujours être approuvées par l'équipe du Service des communications.

DOCUMENTS ÉCRITS DU SFPQ

Sur les documents écrits du SFPQ, par exemple des lettres postées à son membrariat, il faut utiliser le logo en rectangle et le placer dans le coin supérieur gauche du document. Des exemples sont disponibles auprès de l'équipe du Service des communications ou dans le serveur Public, dans le dossier « Normes graphiques ».

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le personnel du SFPQ doit utiliser le modèle ci-dessous. Pour l'obtenir, il faut le demander à l'équipe du Service des communications.



Danie Blais

Conseillère au Service des communications

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

5100, boulevard des Gradins, Québec (Québec) G2J 1N4 418 623-2424, poste 284 ou 418-564-9964

Avis de confidentialité

Le présent courriel peut contenir des renseignements protégés et confidentiels à l'attention du destinataire. Si ce courriel vous a été adressé par erreur, vous êtes tenu au secret professionnel et, par cet avis, vous êtes informé que toute diffusion ou distribution est interdite. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur, et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Deux polices et deux couleurs (mauve et blanc) ont été attribuées au Comité national des femmes (CNF). Pour les utiliser, les gens doivent contacter le CNF. Voici l'image de marque du CNF :

Mauve

- CMYK : 50-98-1-0; - RGB : 150-31-130;

- Pantone : 2070C (le plus près);

- Hex: #961f82.

Les polices sont Arial et ScriptMtBold.





COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Une police et deux couleurs (orange et charbon [RGB : 26-26-26]) ont été attribuées au Comité national des jeunes (CNJ). Pour les utiliser, les gens doivent contacter le CNJ. Voici l'image de marque du CNJ :

Orange

- CMYK: 0-58-92-0; - RGB: 247-131-25; - Pantone: 151C; - Hex: #f78319.

La police est Consolas Bold.



